

Le FRÊNE et le CHALARA

JUILLET 2019



La chalarose, une maladie venue de Pologne

Cette maladie, due à un champignon originaire d'Asie, est apparue en Pologne au début des années 1990. C'est en Haute-Saône que le premier foyer de chalarose du frêne a été détecté en France en 2008.

De nombreux peuplements sont impactés.

La maladie progresse à vitesse constante de 60 km/an. En gros, elle gagne un département par an.

Le chalara fraxinea

Il s'agit d'un champignon de quelques millimètres qui pénètre par les feuilles et provoque leur flétrissement.

Les feuilles sèches et les rameaux tombant au sol infectent le pied de l'arbre par les fissures de l'écorce, des nécroses apparaissent, conduisant très rapidement à la mort de l'arbre par perturbation du système racinaire et de la circulation de la sève.



L'Office National des Forêts

assure en Bourgogne-Franche-Comté la gestion durable des forêts publiques (forêts de l'État et forêts des collectivités), par son implication dans la production de bois et sa commercialisation, la protection de l'environnement, et la réalisation de travaux nécessaires à l'entretien et au renouvellement des forêts.



L'ONF en action

Il n'existe pas de « médicaments » pour les arbres.

L'ONF assure une veille régulière dans les forêts publiques en lien avec les communes afin de suivre l'évolution de ces attaques et intervenir si besoin pour préserver les arbres sains.

Pour éviter la propagation, des coupes sanitaires sont nécessaires.

Pour votre sécurité

Les arbres malades portent très souvent des branches mortes qui peuvent tomber à tout moment.

Tenez-vous éloignés de ces arbres.

Des chemins ou routes peuvent être encombrés par la chute de bois morts ou de branches volumineuses qui ne peuvent être manipulés.

Ne prenez aucun risque à vouloir les dégager, mais contactez la commune.

Les arbres malades coupés sont stockés en bord de route.

Ne montez pas sur ces piles de bois, cela est très dangereux.